



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

N° : PA 2023- 912

Date :

Mis en ligne le :

29 DEC. 2023

29 DEC. 2023

Travaux : Prorogation de l'arrêté municipal n° PA 2023-840
Terrassement et pose d'un poste de transformation électrique

Lieu : Rue Blaise Pascal

Durée : Du 31 décembre 2023 au 31 janvier 2024

Acte : 8.3

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;
Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L113-2 ;
Vu le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;
Vu le code pénal ;
Vu l'arrêté municipal n° 20-63 du 27 mai 2020, portant délégation de signature à Madame Lalia ATTAF de la gestion des espaces publics, voirie et propreté ;
Vu l'arrêté municipal n° PA 2023-840 du 24 novembre 2023 portant autorisation de travaux à la Sarl TORRES rue Blaise Pascal jusqu'au 30 décembre 2023 ;
Vu la demande, en date du 21 décembre 2023, de la Sarl TORRES sollicitant l'autorisation de prolonger les travaux jusqu'au 31 janvier 2024 ;
Considérant la nécessité de régler la circulation et d'assurer la sécurité publique sur le territoire de la commune ;

A R R Ê T E

Article 1

Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté municipal n° PA 2023-840 du 24 novembre 2023 sont prorogées jusqu'au 31 janvier 2024.

Article 2

Les autres dispositions sont inchangées.

Article 3

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Métropole Aix-Marseille Provence - Direction de la collecte ménagère.



Lalia ATTAF,
Adjointe au Maire
Déléguée Gestion des Espaces publics,
Voirie, Propreté